



Conditions Générales de Vente

Article 1 - Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente, ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles L'organisme de formation Caribbean Business School - Relations Extérieures ci-après désigné «CBSRE» consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel, et/ou participant à la formation ci-après désigné le « Client ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de CBSRE dite la « Formation ». Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV concernent les formations présentielle, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance. Les formations présentielle peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

Les formations concernées s'entendent des formations proposées aux catalogues et sur le site Internet de CBSRE ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients. Il est entendu que le terme "Formation" seul concerne chacun des types de Formations précités.

Article 2 - Modalité d'inscription

La demande d'inscription à une Formation doit être faite par le Client par l'un des moyens suivants :

- Une inscription dans nos locaux
- Une inscription sur notre Site Internet ;
- L'envoi d'un bulletin complété et signé par le Client par mail

Toute commande est ferme et définitive.

Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé ou remis accompagné d'un contrat ou d'une convention de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. Le Client devra retourner un exemplaire du contrat, ou de la convention de formation revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation.

Le client dispose d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat ou de la convention de formation

Pour la qualité de la Formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque Formation. CBSRE s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu. CBSRE limite le nombre de participants à 6 personnes sauf cas particuliers. CBSRE annule le minimum de Formations et maintient ses Formations même avec un nombre réduit de participants, lorsque le thème s'y prête et si les conditions sont réunies.

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 7 jours ouvrés avant la Formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa Formation, dont les horaires exacts et le lieu de la Formation. Le lieu de Formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, CBSRE peut

convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Article 3 - Modalités de Formation

CBSRE est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les durées des formations sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Les participants des Formations réalisées dans le Centre de formation de CBSRE sont tenus de respecter le règlement intérieur du Centre.

Si la formation se déroule hors du Centre de formation de l'Organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

CBSRE se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

CBSRE ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas CBSRE sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que CBSRE n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

Article 4 - Tarifs et conditions de règlement

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes. Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

Les formations sont payables selon l'échéancier convenu, sans escompte, par chèque, virement ou espèces.

En cas d'absence ou de retard de règlement, CBSRE se réserve le droit de suspendre ou refuser l'accès à la formation jusqu'à apurement du compte. CBSRE pourra refuser de délivrer la Formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme public ou privé (OPCO, Pôle emploi,...), il appartient au Client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de Formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

CBSRE pourra, le cas échéant, effectuer pour le compte du client les formalités de prise en charge.

Si CBSRE n'a pas reçu la prise en charge, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la Formation.

Si l'organisme ne prend en charge que partiellement le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client.

Article 5 – Annulation, modification ou report des formations par CBSRE

CBSRE se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la Formation. CBSRE n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

CBSRE se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la Formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, CBSRE procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la Formation à l'exclusion de tout autre coût.

Article 6 – Annulation par le Client

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une Formation. Si la demande formulée par écrit parvient à CBSRE au moins 10 jours avant la date de la Formation, CBSRE remboursera l'intégralité de sommes versées par le client à l'exception des frais de dossier. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par CBSRE auprès du Client.

En cas d'absence à la Formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa Formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

Article 7 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports papiers ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation sont la propriété de CBSRE ou de ses partenaires. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de CBSRE.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de CBSRE sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à CBSRE en cédant ou en communiquant ces documents.

Article 8 – Renseignements et réclamations

Toute demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit à CBSRE qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Article 9 – Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.

La responsabilité de CBSRE ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de CBSRE serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de CBSRE ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

Article 10 – Données Personnelles

CBSRE s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés ».

Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la Politique de Confidentialité

Pour les stricts besoins de la gestion des relations commerciales et du suivi de l'insertion des clients, ces données peuvent être communiquées à nos partenaires, conformément à la Politique de Confidentialité.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité.

Article 11 – Divers

Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation (notamment remises accordées par l'Organisme de formation, modalités spécifiques de la Formation, échanges entre les clients).

CBSRE est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

CBSRE est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

Les présentes CGV sont régies par le droit français tout litige se rapportant à son exécution sera de la compétence exclusive des juridictions dans le ressort du tribunal de grande instance de Pointe A Pitre.